

2023/2024 N°2 Limoges, le 12 mars 2024

Compte-rendu

12 mars 2024



Objet	Réunion du Conseil de l'ED BCS-652
Lieu	FMP, salle des colloques
Date	12 mars 2024
Heure	14h00

Participants	Fonction
Membres	
M Verdier	Directrice de l'ED BCS 652
V Chaleix	Directeur adjoint de l'ED BCS 652
F Escure	Gestionnaire de l'ED BCS 652, membre ITA
S Da Re	Représentante du laboratoire RESINFIT
J Magne	Représentant du laboratoire EpiMaCT
N Villandier	Représentant du laboratoire LABCiS
F Gallet	Représentant du laboratoire Captur
R Lawson	Représentant du laboratoire P&T
S Mandigout	Représentant du laboratoire HAVAE
C Sirac	Représentant du laboratoire CRIBL
A S Lia	Représentante du laboratoire NeurIT
C Brossier	Représentante des doctorants, P&T
C Loret	Représentante des doctorants, NeurIT
E Herault	Représentant des doctorants, EpiMaCT
J Toniolo	Représentant des doctorants, EpiMaCT
C. Sherrer	Représentante suppléante des doctorants, NeurIT
N Grosboillot	Représentant des doctorants
Invités	
A Angleraud	Responsable administrative du CED
A Merched	Professeur (en visioconférence)

Excusés : V Gloaguen, A. Melin, C Carrion, A Baylet, V Blanquet, E Poli, M. Druet-Cabanac

Ordre du jour :

- Organisation des recrutements sur contrats doctoraux 2024/2025
- Choix du candidat à présenter pour un contrat FRM
- Référentiel des formations

- Présentation de la liste des doctorants ayant bénéficié d'une inscription dérogatoire au regard de leur diplôme d'accès en thèse
- Points divers

I- Organisation des recrutements sur contrats doctoraux 2024/2025



Mireille Verdier rappelle la procédure et le calendrier relatif aux recrutements sur contrats doctoraux pour l'année 2024/2025.

Les auditions se tiendront les 17 et 18 juin 2024 pour les sujets « libres » sur financement ministère et les sujets cofinancés par l'AAP Région Nouvelle-Aquitaine. Une demi-journée d'auditions est également envisagée dans la semaine du 24 juin pour les autres financements (ANR, Inserm par exemple).

La procédure de recrutements se fera via la plateforme **Adum** et sera identique quel que soit le financement attribué. Voici le détail du calendrier :

- **Du 04/03 au 26/04** : saisie des sujets dans ADUM par le directeur de thèse HDR
- **Jusqu'au 30/04** : validation des sujets par le directeur de l'Unité de Recherche
- **Du 04/03 au 16/05** : dépôt des dossiers de candidature par les candidats
- **Jusqu'au 23/05** : présélection de 3 candidats maximum par le directeur de thèse via Adum (avis favorable pour les candidats présélectionnés, avis défavorable pour les candidats non retenus)
- **30/05** : envoi des convocations aux candidats présélectionnés
- **17, 18 juin + ½ journée fin juin (date à préciser) : auditions des candidats.**

Christophe Sirac demande s'il faut tout de même passer des auditions si on a présélectionné qu'un seul candidat. La réponse de Mireille Verdier est oui, la sélection finale se fait après l'audition de tous les candidats par le comité de sélection.

Elle indique qu'un ou plusieurs membres du conseil feront partie du comité de sélection afin de connaître les candidats et de donner des indications sur le déroulement du doctorat à l'Université de Limoges. Elle interroge les membres du Conseil sur leur disponibilité pour constituer le jury des auditions pour les recrutements 2024/2025. Après les retours des membres, feront partie du jury :

- Julien Magne
- Sandra Da Ré
- Nicolas Villandier.

Mireille Verdier rappelle qu'il faudra également des membres extérieurs au Conseil et aux secteurs d'activités des sujets proposés. Ceux-ci seront invités par l'équipe de direction de l'ED.

La directrice de l'ED indique que, outre les « sujets libres » et ceux financés par la région NA et l'institut, les autres recrutements (financés par d'autres sources dépendantes de l'équipe recrutant, telles que ANR, l'Inserm ou autres) doivent également passer par des auditions, où un membre de l'équipe de direction de l'ED est présent. C'est cette audition qui est envisagée la semaine du 24 juin. Cette procédure permet à la direction de l'ED de rencontrer tous les futurs doctorants potentiels de l'ED et d'apporter des informations sur le fonctionnement de l'ED à Limoges. En dehors de cette campagne, il pourra tout de même y avoir des recrutements au fil de l'eau sur l'année universitaire, notamment pour les financements ANR.

II- Choix du candidat à présenter pour un contrat FRM



Mireille Verdier annonce que la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) propose 30 contrats doctoraux en France pour l'année 2024/2025. L'ED peut prétendre à l'obtention d'un seul contrat doctoral. Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur le choix d'un candidat à proposer à la FRM avant le 20 mars prochain.

La directrice de l'ED a contacté Eric Pinaud (directeur du laboratoire CRIBL) qui fait partie du conseil scientifique de la FRM. Ce dernier a pu lui donner des conseils sur les qualités retenues lors de l'étude des dossiers des candidats.

Quatre dossiers de candidats sont présentés aux membres du Conseil (slide 3).

Après concertation, le Conseil décide à l'unanimité de retenir le dossier de candidature **d'Andreea Andreev**, pour une thèse dans l'équipe CAPTuR. Cette candidature sera présentée à la FRM.

III- Référentiel des formations



Mireille Verdier rappelle les différentes typologies de formation proposées aux doctorants de l'ED BCS.

Les doctorants sont tenus de suivre a minima 100h de formation réparties en trois items :

- Au moins 20h de formation transversale à visée professionnalisante, dont le module obligatoire relatif à l'éthique et intégrité scientifique
- Au moins 15h de formation scientifique spécialisée : formation à l'expérimentation animale, participation active à un congrès
- Au moins 15h de formation scientifique thématique : séminaire thématique de l'ED (au moins une participation sur la durée de la thèse), les Ateliers LuSci, la participation des doctorants aux conseils d'ED ou de l'Université de Limoges.

En parallèle, les doctorants ont également la possibilité :

- de valoriser, pour au plus 20h, au titre des activités complémentaires suivies en dehors de l'offre proposée par l'ED,
- d'obtenir une dispense de 15 heures maximum de formation lorsqu'ils exercent une activité professionnelle en parallèle de la thèse ou encore pour les thèses CIFRE.

Mireille Verdier apporte des précisions sur les formations scientifiques :

- Formation scientifique thématique :

- **Séminaire thématique annuel de l'ED BCS** : le prochain aura lieu les 6 et 7 mai au CHEOPS. Les inscriptions se font via l'espace Adum et sont ouvertes jusqu'au 11 avril 2024. Les crédits d'heures seront de 10 heures pour les doctorants présentant un poster et de 15h pour ceux présentant une communication orale.
- **Ateliers LuSci** : cette formation s'adresse aux doctorants en 2^{ème} année de thèse et plus qui ont suivi au préalable les modules 1 et 2 de la formation professionnalisante « *C'est quoi la médiation scientifique ?* », et « *Gestion de projet scientifique, de l'idée à la concrétisation* ». Les doctorants créditeront 7 heures par atelier (trois ateliers au total). Les inscriptions se font via Adum.
- **Participation à la vie de l'établissement** : 5h seront accordés pour les doctorants participant au conseil de l'ED et 5h pour ceux qui participent aux conseils centraux de l'Université (crédité une seule fois sur la durée de la thèse). Il est possible de cumuler ces participations, soit 10h max sur la durée de la thèse. Mireille Verdier indique qu'il n'y aura pas d'heures de formation pour la participation à des conseils au sein des laboratoires.

- Formation scientifique spécialisée :

- **Présentations orales ou posters à un congrès national ou international** : inscription obligatoire par le doctorant dans son espace Adum sans dépôt de justificatifs et validation par le directeur de thèse. Deux périodes sont ouvertes pour couvrir l'année universitaire.

- Les communications orales en premier auteur seront créditées de 15h, 10h pour un poster. Les communications orales ou poster en deuxième auteur seront crédités de 8h.
- **Expérimentation animale** : la formation se compose de deux modules : applicateur de projet et concepteur de projet. Les inscriptions se font via l'espace Adum. Pour le premier module, les doctorants créditeront 15 heures. Pour le deuxième module, ils bénéficieront de 5h avec comme prérequis d'avoir suivi le premier module.

Parmi l'offre de formation scientifique spécialisée, l'ED envisage de mettre en place une formation sur les biostatistiques.

Sandra Da Ré demande s'il ne serait pas envisageable d'octroyer des crédits d'heures aux doctorants qui participent aux commissions disciplinaires. Mireille Verdier répond que cette question sera prochainement étudiée.

IV- Présentation de la liste des doctorants ayant bénéficié d'une inscription dérogatoire au regard de leur diplôme d'accès en thèse (diplôme étranger de niveau Bac+5 ou VAP)

Mireille Verdier présente la liste des doctorants ayant obtenu une dérogation d'inscription au regard de leur diplôme permettant l'accès en thèse (diplôme étranger de niveau Bac+5 ou VAP). De plus, afin d'être en accord avec l'art. 11 de l'arrêté modifié du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, les membres du Conseil devront dorénavant être sollicités pour toute demande d'inscription dérogatoire en amont de l'inscription.

V- Points divers

- CIF – Convention Individuelle de Formation :

Mireille Verdier rappelle l'obligation, pour les doctorants de 1^{ère} année, de compléter leur Convention Individuelle de Formation dans leur espace Adum et, pour les directeurs de thèse, de la valider. Si cette obligation n'est pas remplie, la réinscription en deuxième année ne sera pas possible.

- Rôle du référent CSI :

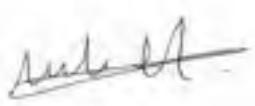
Le membre référent est en charge de la coordination du CSI annuel et le garant de son bon déroulement. Il est désigné par la direction de l'école doctorale. En outre, il récolte les formulaires d'engagement des membres lors du 1^{er} CSI, anime les entretiens annuels, rédige le rapport annuel du comité qu'il fait signer aux membres et le dépose dans ADUM.

- Délais relatifs aux soutenances de thèse :

La directrice de l'ED rappelle que **la demande de soutenance** (date, composition du jury et dépôt du manuscrit) doit être déposée par le doctorant dans ADUM **2 mois avant la date de soutenance** afin de garantir le bon déroulement de la procédure. L'analyse anti-plagiat est effectuée par le directeur de la thèse qui dépose le rapport d'analyse dans ADUM. Les rapports des rapporteurs doivent quant à eux être déposés par les rapporteurs dans Adum 14 jours avant la soutenance. Le 1^{er} dépôt du manuscrit de thèse est provisoire, un dépôt définitif interviendra après la soutenance. La version provisoire est étudiée par les rapporteurs.

- Stéphane Mandigout expose un autre sujet, celui des congés des doctorants. Il n'y a actuellement pas de dispositions particulières concernant la gestion des congés de ces derniers en fonction de leur statut (contrat doctoral, salarié du CHU, Inserm, CNRS...). Quelle « règle » doivent-ils suivre ? Aurélie Angleraud répond que cette question est étudiée par le CED et le service des ressources humaines de l'université afin d'harmoniser les pratiques.

Fin de la séance à 17H00.



Mireille VERDIER